

sup 1 au n° 100
mars 2010

SNUipp
isère

echos des cours



SNUipp - FSU

Dispensé de timbrage

GRENOBLE CTC

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

DÉPOSÉ LE 15/05/2010

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>

LE GOUVERNEMENT NOUS JOUE UNE TRAGÉDIE GRECQUE !

Ah, elle a bon dos la crise grecque !

Sous prétexte d'une contagion plus qu'éventuelle, surmédiatisée, Sarkozy et ses sbires en ont profité pour passer à la vitesse supérieure : le gel des dépenses publiques. Si pour eux il ne s'agit pas d'un plan de rigueur, c'est pour la fonction publique une nouvelle attaque visant à la détruire. Fillon l'a dit : un plan de rigueur, ce serait augmenter les impôts. Mais plutôt que de supprimer les cadeaux à leurs riches amis, ils préfèrent supprimer tout ce qui contribue le lien au social et à la solidarité dans notre pays.

Ce qu'il faudrait, c'est supprimer les avantages fiscaux des plus favorisés dont le bouclier fiscal, qui saignent notre pays, et répartir différemment les richesses, solutions justes pour assurer l'avenir. Les services publics sont là pour protéger chacun et en particulier les plus fragiles d'entre nous. C'est par une politique ambitieuse de développement de l'emploi, dont l'emploi public, que repose le véritable rempart à une crise, qui a été causée par la spéculation des

banques. C'est à cela que doit être employé l'argent de l'État, notre argent.

Nous n'acceptons pas de payer les conséquences des spéculations boursières. Nous n'acceptons pas de travailler au-delà de 60 ans pour toucher une retraite de qui ne cessera de diminuer. Nous ne sommes pas dupes : ce qu'ils veulent, c'est baisser le montant des pensions et nous contraindre à avoir recours à une retraite privée, manne gigantesque promise à la spéculation. Nous ne pouvons accepter de voir se dégrader d'avantage nos conditions de travail et voir nos salaires encore attaqués alors que notre pouvoir d'achat est en constante diminution.

Public, privé, jeunes, retraités, salariés, demandeurs d'emploi : pour une répartition juste des richesses, pour des emplois de qualité, pour une retraite décente, pour notre dignité : toutes et tous en grève le 27 mai !

*Emmanuel Carroz,
Pascal André*



SOMMAIRE

AVS : une pétition en ligne unitaire syndicats-associations pour la professionnalisation de cette mission 2

COMMUNIQUE COMMUN CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA Emploi, salaires, retraite : tous mobilisés, rassemblés et exigeants 3

Bulletin d'adhésion 4

Encart «retraites» 1, 2, 3, 4

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 27 MAI !

AVS : UNE PÉTITION EN LIGNE UNITAIRE SYNDICATS-ASSOCIATIONS POUR LA PROFESSIONNALISATION DE CETTE MISSION

Suite aux interpellations et mobilisations, le gouvernement mettait en place à la hâte, à la rentrée 2009, un dispositif de reprise de certains AVS arrivant au terme de leur contrat, assorti de l'ouverture de discussions sur la professionnalisation de la fonction.

Si le dispositif de reprise a très rapidement montré ses limites (quelques dizaines de bénéficiaires sur 5000 AVS concernés !), les discussions se sont déroulées pendant plusieurs semaines et ont suscité un réel espoir pour les personnels, les familles des élèves en situation de handicap et la communauté éducative. Elles ont en particulier montré la nécessité d'un service départemental de l'accompagnement

du jeune handicapé, en capacité d'intervenir, selon les besoins, sur tous les temps de la vie sociale.

Faisant fi de cette concertation, le Secrétariat d'Etat de la famille et de la solidarité faisait savoir unilatéralement fin mars qu'il abandonnait le principe de la professionnalisation, laissant les 20 000 AVS dans la précarité, se contentant d'adapter le dispositif de reprise en l'élargissant aux SAAD (Services à la personne).

Cette situation est inacceptable et a conduit les organisations syndicales et les associations du handicap à rechercher les moyens d'une intervention commune pour exiger ensemble la ré-ouverture des discussions sur

la professionnalisation et mettre fin à la précarité qui pèse sur les personnels comme sur les familles des jeunes en situation de handicap.

C'est le sens de la pétition www.pourlemetieravs.org que les organisations syndicales et les associations du handicap vous invitent à signer et à diffuser largement.

Organisations syndicales :
CGT - CFDT - FO - CFTC - CGC
FSU - UNSA

Associations :
FNASEPH - AUTISME FRANCE
UNAISSE - HANDISUP pays de Loire, SAIS 92

DÉCLARATION D'INTENTION

La loi n°2008-790 du 20/08/2008 impose à «toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer moins de 48 heures avant la grève son intention d'y participer».

Pour défendre le droit de grève, et quelle que soit notre décision finale, déclarons systématiquement notre intention d'être gréviste !

Vous trouverez ci-contre un modèle de lettre à faire parvenir aux services de l'IA soit par Fax 04 76 74 78 93 (gardez bien le récépissé) soit par courrier **au plus tard lundi 21 mai à minuit.**

Gardez bien un double.

Nom :
Prénom :
(Affectation)

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.

A Mme l'Inspectrice d'Académie

Madame, Monsieur l'Inspecteur,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale - le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation. Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer». En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du à partir de heures.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5).

Le
Signature

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directeur de la publication : Anne Tuillon - Mise en page : Electrum Design - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal mai 2010

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

COMMUNIQUE COMMUN CFDT, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

EMPLOI, SALAIRES, RETRAITE : TOUS MOBILISÉS, RASSEMBLÉS ET EXIGEANTS !

Dans un contexte économique et social caractérisé par une situation de l'emploi dégradée, des difficultés de pouvoir d'achat et une aggravation des conditions de travail pour de nombreux salariés, dans le public et dans le privé, en France et en Europe, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA réaffirment que la sortie de crise passe par des politiques publiques en faveur d'une relance économique intégrant la satisfaction des besoins sociaux.

Avant même que le Président de la République ne réunisse un «sommet social» le 10 mai 2010, le Premier ministre annonce un gel des dépenses de l'Etat pour les 3 ans à venir. Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA condamnent cette annonce et considèrent que la réduction des déficits ne peut être envisagée sans assurer la cohésion sociale et la réduction des inégalités, en particulier par une fiscalité plus redistributive.

Donner la priorité à l'emploi stable, améliorer les salaires et le pouvoir d'achat, réduire les inégalités, réorienter la fiscalité

vers plus de justice sociale, investir pour l'emploi de demain par une politique industrielle prenant en compte les impératifs écologiques et par des services publics de qualité restent nos objectifs communs.

Concernant les retraites, elles rappellent que l'emploi «en quantité, en qualité et qualifié, reconnu et valorisé» doit devenir une priorité dans les entreprises et les administrations pour redonner du sens au travail, à la société toute entière. C'est une source de financement incontournable pour assurer le devenir et la pérennité de notre système de retraites par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle. Une plus juste répartition des richesses, la réduction des inégalités, l'égalité entre les Femmes et les Hommes au travail s'imposent aussi pour garantir à tous un bon niveau de vie à la retraite. L'âge légal de départ en retraite à 60 ans doit être maintenu. La pénibilité du travail doit être reconnue et ouvrir des droits à un départ anticipé à la retraite.

La concertation en cours, le calendrier extrêmement serré imposé n'offrent pas une qualité

de dialogue social acceptable pour répondre à un tel enjeu de société, d'autant que les seuls éléments de la réforme proposée restent le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation dans un cadre budgétaire constant.

Pour toutes ces raisons et dans un cadre unitaire, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salariés, les retraités, les jeunes et les privés d'emploi à une journée nationale de mobilisation le jeudi 27 mai 2010 pour interpeller ensemble les pouvoirs publics, tous les employeurs et peser sur les choix à venir.

Elles appellent l'ensemble de leurs organisations à se rencontrer pour décider, dans les entreprises et lieux de travail, d'actions unitaires de haut niveau donnant lieu à des grèves et des manifestations interprofessionnelles dans les territoires.

Le 6 mai 2010.

**POUR LES EMPLOIS, LES SALAIRES, LES RETRAITES,
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 27 MAI.**

**MANIFESTATION À GRENOBLE :
DÉPART 10 HEURES DE LA GARE**

**VOIR LES AUTRES MANIFESTATIONS DU
DÉPARTEMENT SUR NOTRE SITE : 38.SNUIPP.FR**



BULLETIN D'ADHÉSION 2009-2010



Nom : Prénom : Nom de naissance : sexe : F M
 Date de naissance : Téléphone fixe : date de sortie IUFM :
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale:
 Code postal : Ville : adresse e-mail :
 Portable :

Envoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :
 SNUipp Isère,
 Bourse du Travail,
 32 avenue de l'Europe,
 38030 CEDEX 2

École d'affectation : ----- Commune : -----
 Poste occupé : ----- à titre définitif ; provisoire ; mi-temps
 Instit ; Prof d'école ; PEGC ; H. classe ; PE2 ; PE1 ; Retraité
Echelon :

Montant de la cotisation en euros : (voir tableau des cotisations)
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)
 prélèvement automatique : *je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.*
Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.
Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion

Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : Signature :

Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :
 Secteur Trésorier SNUPPERS

Tableau des cotisations 2009-2010 (en euros)

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						120	123	131	138	146	159
Instit. 1/2 tps						88	90	94	100	106	116
Instit. à 75%						99	105	111	117	123	136
IMF							136	143	148	156	169
PE			122	129	136	145	153	164	175	190	203
PE 1/2 tps			89	93	98	105	111	118	125	138	147
PE à 75%			105	110	116	122	131	141	150	161	172
PEMF						155	163	174	186	200	213
PE hors cl.		173	187	200	213	227	241				
PEGC						128	135	143	150	158	166
PEGC hors cl.	142	149	157	166	179	192					
Retraité	Instit., PE 8ème (indice<540) : 95					PE 9ème et + (540>indice<660) : 105			PE h cl. (indice>660) : 114		

directeurs ou enseignants spé, rajouter :

chargé d'école 1 euro	dir. 2-4 classes 5 euros	dir. 5-9 classes 9 euros	dir. 10 cl. & + 11 euros	dir SES - SEGPA 14 euros	enseign. Spé. 5 euros
--------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	--------------------------

IUFM : PE1 : 37 | IUFM : PE2 et LC : 75 | Assit. éducation : 37 | autre cas : nous contacter

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte clé RIB

.....

Date : Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)